



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 5 novembre 2014

Le triage forestier Lienne-Morge a été mandaté pour la rénovation et l'agrandissement du couvert attenant au local de Zambotte, occupé par la société des costumes.

Le Conseil communal adopte les budgets 2015 de la Municipalité et de la Bourgeoisie et établit le plan quadriennal 2015-2018 qui seront, respectivement soumis à l'approbation et porté à la connaissance des assemblées primaire et bourgeoisiale.

L'impôt sur le culte étant supprimé et pour disposer d'un garde-fou, le Conseil communal a fixé à CHF 450'000.—la contribution maximale annuelle de la Commune à l'église catholique romaine.

Les décisions fiscales pour l'année 2015 sont identiques à celles de 2014, à savoir :

- | | |
|--|-----------|
| 1. Montant de l'impôt personnel | CHF 12.— |
| 2. Coefficient applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179
<i>selon décision du Conseil communal du 9.9.2009</i> | 1.15 |
| 3. Indexation des revenus imposables
<i>selon décision de l'assemblée primaire du 13.11.2008</i> | 150 % |
| 4. Montant de la taxe sur les chiens | CHF 130.— |

en vertu de l'article 178 al. 5 et 6 et de l'article 232 de la loi fiscale et de l'article 31 al. 2 de la loi sur les communes.

Le Conseil communal arrête l'ordre du jour des assemblées primaire et bourgeoisiale du 9 décembre prochain :

Assemblée primaire

1. procès-verbal de la dernière assemblée
2. présentations du budget 2015 et du plan quadriennal 2015-2018 de la Municipalité
3. approbation du budget 2015 de la Municipalité
4. divers

Assemblée bourgeoisiale

5. procès-verbal de la dernière assemblée
6. présentation du budget 2015 de la Bourgeoisie
7. approbation du budget 2015 de la Bourgeoisie
8. divers

Le Conseil communal a accepté la démission avec effet immédiat présentée M. Thierry Héritier, domicilié à Monteiller, de membre de la commission « promotion économique et tourisme ».